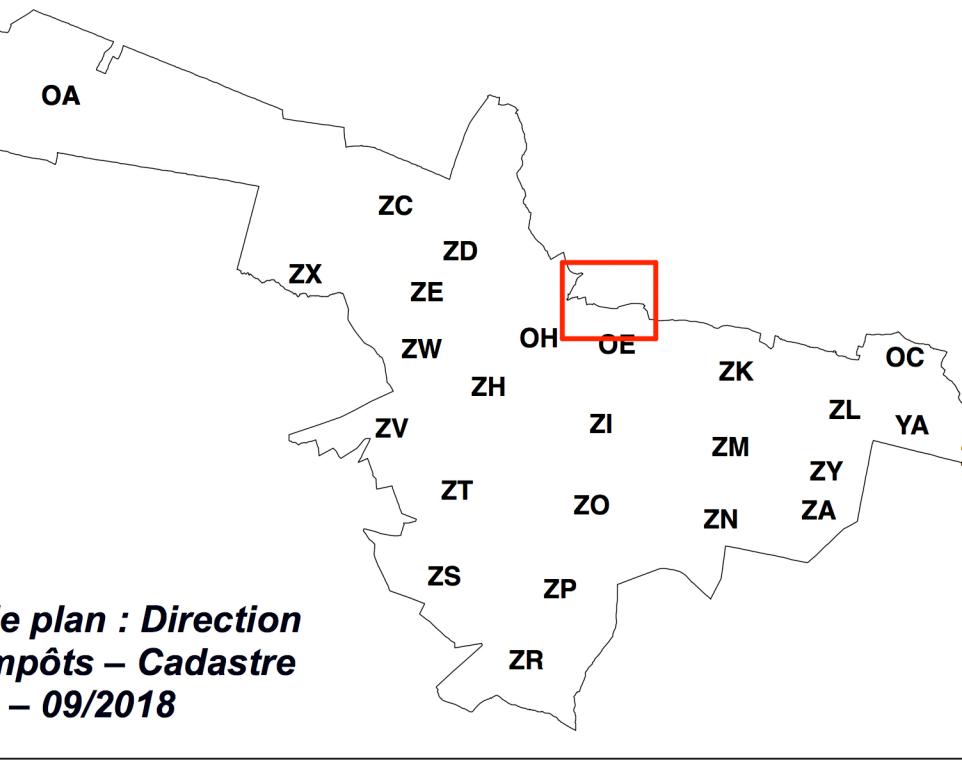


## Site Patrimonial Remarquable

### Ville de Saint-Aubin-du-Cormier

#### Pièce 2.1 : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Echelle : 1/1500 (format A0)



Sources fond de plan : Direction Générale des Impôts – Cadastre Droits réservés – 09/2018

- 25/04/2022 -

Notes :

N 0 50 100 150 200m

Groupement : Kurbain mandataire BAIZEAU Architecte B.E. I.D.E.A.L. Agence COUASNON Chroniques Conseil

#### Légende

##### Limite administrative

Limité communale

##### Limite du site patrimonial remarquable et du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Limité de SPR et de PVAP

Limité de secteur (cf. Pièce 2.2 : plan des secteurs)

##### Autres

Abords de monuments historiques

Immeubles bâties ou non bâties classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques.

Immeuble classé ou inscrit au titre des MH

Immeubles ou parties d'immeubles bâties ou non bâties protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

Immeuble bâti notable

Immeuble bâti d'accompagnement

Mur de soutènement, rempart, mur de clôture

Rempart

Mur de soutènement, mur de clôture

Elément extérieur particulier

Parc ou jardin de pleine terre

Espace libre à dominante végétale

Arbre remarquable et séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

Séquence naturelle

Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Cours d'eau ou étendue aquatique

##### Immeubles non protégés

Immeuble bâti non protégés

Immeuble non bâti ou autres espaces libres

##### Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Immeuble bâti à requalifier

Espace vert à créer ou à requalifier

Place, cours ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur

Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

Limite imposée d'implantation de construction

